



COALITION
BURUNDAISE
DES DÉFENSEURS
DES DROITS DE
L'HOMME
CBDDH

RAPPORT SUR LA SITUATION DES DEFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME AU BURUNDI.

Période : Avril 2021

I. Introduction

La situation des défenseurs des droits de l'homme du mois d'avril 2021 est un prolongement de la situation qui a prévalu au premier trimestre de l'année 2021. D'une part, nous avons observé la volonté du gouvernement de montrer une bonne face au monde notamment en encourageant les réfugiés burundais en exil de rentrer et les partenaires de reprendre la coopération.

D'autre part, le même gouvernement persécute les citoyens et leur prive des droits et libertés fondamentaux y compris le droit à la vie. Des services de la police s'immiscent davantage dans la gestion des ONG suite à la manipulation par les responsables du parti au pouvoir, augmentant ainsi les victimes d'arrestations et de détention illégales. La chasse à l'homme touchant les rapatriés et les opposants et assimilés a continué au cours de ce mois, ce qui décourage les initiatives des défenseurs des droits de l'homme et renforce l'autocensure des médias.

II. Détails de la situation

1. La levée de la mesure de suspension de l'ONG PARCEM

La mesure de levée de la sanction prise contre l'ONG locale Parole et Actions pour le Réveil des Consciences et l'Evolution des Mentalités (PARCEM) vient d'être prise le 2 avril 2021 par l'Ordonnance du Ministre de l'intérieur, du Développement communautaire et de la Sécurité publique. Les activités de PARCEM avaient été suspendues en juin 2019 par l'ex-Ministre de l'intérieur Pascal Barandagiye qui accusait PARCEM de « s'être toujours écarté de ses objectifs tels que consignés dans ses statuts et de s'activer plutôt à ternir l'image du pays et de ses dirigeants dans le but de troubler la paix et l'ordre public ».

Le Directeur exécutif de l'organisation, M. Faustin Ndikumana, a salué la mesure car la suspension avait beaucoup affecté son organisation, a-t-il martelé et a profité de l'occasion pour demander la levée des sanctions prises contre les autres organisations de la société civile.¹

La réhabilitation de PARCEM, une organisation qui fait des analyses bien documentées sur la situation de la gouvernance économique au Burundi, a été accueillie comme un grand soulagement par les autres organisations de la société civile.

¹ <https://www.sosmediasburundi.org/2021/04/05/burundi-le-gouvernement-a-leve-la-mesure-de-suspension-de-long-locale-parcem/>

2. Commémoration du 12^{eme} anniversaire de l'assassinat d'Ernest Manirumva

Le 9 avril 2021, des organisations de la société civile burundaises et internationales dont la CBBDH, ont adressé une lettre² ouverte à son Excellence Evariste Ndayishimiye, président de la République du Burundi, pour lui demander de mettre fin à l'impunité qui a couvert les auteurs de l'assassinat du défenseur des droits de l'homme feu Ernest Manirumva. Cette lettre ouverte s'inscrit dans le cadre des activités de la campagne pour réclamer la Justice en faveur de cet ancien vice-président de l'OLUCOME assassiné le 9 avril 2009.

Ce défenseur des droits de l'homme a été assassiné alors qu'il enquêtait sur un dossier de malversations et de détournements des fonds publics faits par des hauts gradés au sein de la police nationale et il s'est retrouvé sur la piste d'un trafic d'armes avec des groupes rebelles. Lui et les membres de son organisation OLUCOME avaient déjà subi des menaces pour abandonner des investigations sur ce dossier et bien d'autres dossiers de détournement sensibles mais il n'a pas désarmé. La lettre ouverte rappelle les différents blocages qui ont empêché que les présumés coupables de l'assassinat de Manirumva Ernest puissent être traduits en justice.

La demande ultime des signataires de la lettre ouverte est d'auditionner des personnalités impliquées directement ou indirectement dans cet assassinat tel que le montre le rapport du Federal Bureau for Investigation (FBI) américain afin de découvrir la vérité sur cet assassinat. Il s'agit entre autre de ceux qui ont facilité l'évasion des présumés auteurs et d'auditionner et confronter ceux qui assuraient de hautes fonctions au moment des faits, en l'occurrence l'officier chargé de la police de sécurité intérieure, le commissaire municipal de la police en Mairie de Bujumbura, ce qui « pourrait permettre de déterminer la responsabilité de chacun au regard de leurs déclarations contradictoires »³.

3. Persistance de graves violations des droits humains, qui persistent malgré l'élection d'un nouveau président, dixit le département d'Etat américain

Sur base des rapports des ONG locales et internationales et en référence aux conclusions de la commission d'enquête de l'ONU, le département d'État américain a publié un rapport qui retrace un tableau sombre des violations des droits de l'homme au Burundi. Le rapport montre que le rare point positif serait la passation de pouvoir après des élections de mai 2020 émaillées d'irrégularités. Le rapport montre que malgré le changement, de graves violations des droits humains tels que les exécutions extrajudiciaires qui se font de plus en plus nombreuses, des cas d'enlèvements et de tortures d'opposants ou d'individus perçus comme tel se poursuivent. Les principaux auteurs de ces violations sont notamment le Service National de Renseignement, certains éléments de la police nationale et de la Ligue des jeunes du Parti au pouvoir qui continuent de jouir d'une impunité presque totale. Le rapport relève aussi des restrictions qui touchent la liberté d'expression et les arrestations injustifiées de journalistes. Il décrit la situation dramatique prévalant dans les 13 prisons officielles du pays suite au surpeuplement jusqu'à plus de 3 fois l'occupation normale sans le minimum de conditions d'hygiène et d'assainissement comme les toilettes, l'eau et la lumière et sans soins de santé adéquats pour les prisonniers malades.

² <https://burundihrdcoalition.org/fr/lettre-ouverte-des-organisations-de-la-societe-civile/>

³ Op. cit letter ouverte

4. Reprise des émissions des radios RPA et INZAMBA

Après 18 jours de suspension de leurs émissions, la Radio Publique Africaine (RPA) et la Radio Inzamba-Agateka kawe émettant à partir de l'exil, ont repris leurs émissions respectivement le 12 et le 15 avril 2021. D'aucuns confirment que ce sont les seuls médias qui informent librement et de manière documentée sur ce qui se passe au Burundi sans craindre des représailles du pouvoir en place.

Rappelons que le motif de l'interruption des émissions des deux radios susmentionnés et de la Radio-Télévision Renaissance le 24/3/2021 n'avait pas été précisé dans le communiqué conjoint rendu public par les 3 medias.

5. La présentation du rapport annuel de la Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme.

Le 24 avril 2021, le président de la Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme (CNIDH), Sixte Vigny Nimuraba a présenté le rapport annuel 2020⁴ de la Commission devant la chambre basse du parlement. Pour M. NIMURABA, le bilan de cette institution nationale des droits de l'homme est positif. Il affirme que « des avancées ont été remarquées depuis la fin des élections de l'an dernier » et passe sous silence les diverses violations des droits humains qui ont été commises au Burundi au cours de l'année 2020. Il ne manque pas de tourner en dérision les rapports produits par d'autres institutions comme les organisations de la société civile, le département américain et la Commission d'enquête des Nations Unies sur les crimes commis au Burundi (COI). Les réponses aux questions des députés de l'opposition qui constatent l'omission dans le rapport des crimes comme les disparitions forcées, les enlèvements, les arrestations arbitraires et les emprisonnements illégaux sont évasives. Il précise que la CNIDH est satisfaite du travail du gouvernement et qu'elle dénonce les crimes quand elle en prend connaissance. Selon Sixte-Vigny NIMURABA, les autres intervenants qui rapportent et dénoncent les graves violations des droits humains au Burundi sont des concurrents qui disent du mal du pays pour gagner seules les faveurs des bailleurs de fonds.

Il est plutôt satisfait de la bonne image de son institution devant les bailleurs qui commencent à leur donner des financements et du fait que l'Union européenne est en pourparlers avec le Burundi pour une probable levée des sanctions économiques prises en 2016. Il attend en toute confiance la réhabilitation de la CNIDH au statut A par le sous-comité d'accréditation de la Global Alliance of National Human Rights Institutions (GANHRI) des Institutions Nationales des Droits de l'Homme (INDH).

⁴ <https://www.cnidh.bi/publicationsview.php?article=870>

6. Détention de Monsieur Ndayizamba Savin, président du bureau de l'assemblée générale des scouts du Burundi

Depuis dimanche 11 Avril, M. Ndayizamba Savin, président du bureau de l'assemblée générale des scouts du Burundi, est détenu au cachot de la police dans la province de Rumonge, au Sud-ouest du pays. Il a été arrêté au parking du chef-lieu de la province sur allégations d'avoir tenu une réunion non autorisée par les autorités locales dans la nuit de samedi à dimanche 11 avril. Après une semaine de détention au commissariat provincial de la police à Rumonge sans qu'il soit signifié du chef d'accusation, il a été transféré au quartier général des renseignements à Bujumbura lundi 19 Avril. Contrairement à ce qui figure dans son dossier, il serait victime d'un conflit de positionnement aux postes stratégiques au sein du mouvement scout-Burundi. Candidat au poste de commissaire général des scouts au niveau national, Ndayizamba Savin, aurait fait une tournée à Rumonge pour une élection du commissaire régional principal et du comité régional des scouts⁵. Il n'avait pas caché son soutien à l'un des candidats en lice au poste de commissaire régional. Cette prise de position l'opposait d'office à l'un des candidats, le commissaire régional sortant, qui est en même temps membre de la ligue des jeunes du CNDD-FDD les Imbonerakure. Celui-ci a alors usé de sa position politique pour faire arrêter le supporter influent de son concurrent sur base de la fausse accusation de « tenue d'une réunion nocturne clandestine » devenue monnaie courante pour faire taire toute voix discordante au Burundi. La réunion du 11 Avril avait même été reportée pour s'assurer de l'absence de Savin Ndayizamba au cours de ces élections. Cet emprisonnement est une autre preuve de l'ingérence des services de renseignements dans les affaires des ONGs.⁶

⁵ <http://www.netpress.bi/spip.php?article9400>

⁶ <https://www.sosmediasburundi.org/2021/04/21/rumonge-le-president-du-bureau-de-lassemblee-generale-des-scouts-transfere-au-snr-a-bujumbura/>